

Avis de constitution

SOCIETE « TRANSIT MARITIME INTERNATIONALE »

Siège ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE BATIM 3, Lot
843, Ilot 35

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 27/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TRANSIT MARITIME

INTERNATIONALE »

Objet : Transit - Manutention - Consignation maritime-
Logistique - Transport de personnes et de marchandises-
Prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée

- et généralement, toutes opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilières,
se rapportant directement ou indirectement à l'objet
social ou pouvant en faciliter l'extension ou le
développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de (50,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et
entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE BATIM 3,
Lot 843, Ilot 35

Dirigeant(s) M GNAGNE N'DA ERNEST (GÉRANT), M YAPO
ARISTIDE ARNAUD (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00661 du 12/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09366/GTCA/RC/2025 du 12/02/2025

